



République
Française

Saint-Laurent-de-
Chamousset

MONTS DU LYONNAIS

Département
du Rhône

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

Procès-Verbal

Séance du 29 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

Compte rendu affiché le 4 mai 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Nathalie BATAIL.

Membres présents : Monsieur Pierre VARLIETTE, Madame Yvette BRETONNIER, Monsieur Gilles RAYNARD, Madame Sandrine BOINON, Monsieur Ludovic CARRET, Madame Marielle SERAILLE, Madame Marie-Jo DELORME, Monsieur Patrick DUCREUX, Madame Gwendoline CHALON, Monsieur David PUPIER, Monsieur Hervé GREGOIRE, Madame Stéphanie AUTER, Monsieur Cédric COQUARD, Madame Nathalie BATAIL, Monsieur Alexandre LAVANDEIRA.

Membres excusés : Madame Isabelle LOTISSIER, Monsieur Thierry LOISON, Monsieur Fabrice BONNET, Madame Emilie DANVE

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h20. Il donne lecture des pouvoirs : Monsieur Fabrice BONNET à Monsieur Gilles RAYNARD, Monsieur Thierry LOISON à Madame Sandrine BOINON.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Nathalie BATAIL.

- **Présentation du projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur les bâtiments et espaces publics de la Commune et débat,**

Monsieur le Maire expose qu'il a souhaité la présentation de l'étude réalisée, pour l'installation de la vidéoprotection afin que le Conseil Municipal débattre ce soir. Il remercie Monsieur Régis le GOUAR, policier municipal pour sa présence ce soir et la présentation à venir.

Il présente l'échéancier en cas d'accord du Conseil Municipal : Réunion publique le 20-05-2026 à 20h00 à la salle Pierre FRENAY, puis validation définitive lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Il précise que le projet sera phasé (au moins en deux parties) avec la réalisation d'un marché à bon de commande. Il y aura un engagement uniquement sur la première phase.

Monsieur Régis le GOUAR expose que la présentation de ce soir est basée sur l'étude effectuée par le Groupement de Gendarmerie du Rhône, Cellule Prévention Technique de la Malveillance (CPTM), étudié ensuite par le bureau d'études TECHNOMAN, maître d'œuvre, missionné pour cette opération.

Dix-sept emplacements de vidéoprotection ont été prévus avec des équipements en caméras fixes ou 360°, ou des VPI (permettant la lecture des plaques d'immatriculation). Les données seront conservées sur le serveur vingt et un jours, et les relectures ne seront possibles que sur que sur réquisition judiciaire ou en cas d'atteinte aux biens communaux. La vidéoverbalisation est possible en direct mais reste un choix à définir. Toutes les entrées et sorties du bourg seront filmées, ainsi que les espaces publics. La baie informatique serait placée en Mairie et le poste de visionnage dans les locaux de la Police Municipale. Monsieur Régis LE GOUARD rend compte de ce qu'il a pu constater récemment sur notre Commune et explique que cet outil serait une aide précieuse afin de permettre d'enrayer les incivilités, trafics et dégradations. Les différents points d'installation sont détaillés et il est précisé qu'un travail sera effectué en commission, et avec le bureau d'études sur les localisations.

Monsieur le Maire précise que la Commune pourrait bénéficier d'une subvention de 50 %, de la part de la Région Auvergne-Rhône Alpes mais aussi d'aides de l'Etat (FIPD - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance). Il lance le débat au sein du Conseil Municipal. Monsieur Patrick DUCREUX questionne sur les modalités d'encadrement des visionnages. Il est précisé que seules les personnes habilitées pourront effectués le visionnage des images. Madame Nathalie BATAIL demande quelles seront les réponses apportées en cas de dégradations des biens publics : dans ce cas, la négociation avec les auteurs ou leurs parents est possible, ou le dépôt de plainte en gendarmerie et la suite judiciaire. Monsieur Régis Le GOUAR précise qu'avec l'expérience de Sainte Foy L'Argentière, la vidéoprotection est devenue son cœur de métier et permet la reconnaissance de 80 % des auteurs de dégradations mais est aussi une aide précieuse pour les cambriolages ou trafics divers pour la Gendarmerie. D'autre part, Monsieur le Maire précise que les effectifs de la Brigade ne sont pas suffisants et que l'Etat ne mettra pas des moyens humains supplémentaires pour la surveillance de notre territoire. Il conclut et propose de continuer les études en commission, sachant que le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce projet et donne rendez-vous à la population pour la réunion publique où chacun pourra s'exprimer.

- **Présentation de l'action du CTPS et de l'ARS pour la recherche de médecins généralistes,**

Monsieur le Maire commence par une présentation du CTPS des Monts du Lyonnais : La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Monts du Lyonnais est une association qui rassemble l'ensemble des acteurs de santé pour assurer la coordination des soins et l'amélioration du système de santé sur le territoire. Une réflexion avec les instances de l'Etat a été engagée pour trouver des nouveaux médecins pour notre Commune mais aussi pour Sainte Foy L'Argentière, Courzieu et autres communes du secteur. Tout ce secteur étant jugé comme une zone d'intervention prioritaire par l'ARS. Madame Yvette BRETONNIER présente les actions de la commission santé avec la publication a deux reprises d'une annonce, les contacts pris avec les universités... Tout cela n'a pas eu d'effet et il semble préférable aujourd'hui de se regrouper pour cette recherche. Monsieur le Maire et Madame Yvette BRETONNIER ont déjà rencontré les membres du CTPS a deux reprises. Ils sont extrêmement motivés pour la mise en place d'un incubateur de santé solidaire dès la rentrée avec des réception de patients par des médecins solidaires (dégageant des plages horaires pour venir sur votre secteur), médecins retraités avec un allègement des procédures administratives (présence de secrétaires médicales) et des soins (infirmière). Et l'arrivée de médecins juniors en novembre 2026 pour favoriser les installations potentielles. Pour l'instant, il est préférable que les élus n'interviennent pas mais la Commune sera sollicitée pour l'aménagement des locaux. La question du recours à une agence de « chasseurs de tête » est évoquée mais après des contacts, cette piste est pour l'instant mise de côté, dans l'attente des résultats de l'action du CTPS.

- **Location d'un local commercial à la SNC GIRAUD,**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de location de l'ancien local communal de la fleuriste par Monsieur Fabian GIRAUD, afin d'installer l'activité bar-PMU de son commerce mais aussi d'organiser des événements (soirées à thème, après-midi tricot...) car son activité de débits de boissons devient problématique à gérer avec les clients de la presse. Il souhaite aussi reprendre le point « Mondial Relais ». D'autre part, il y aura des amplitudes d'ouvertures importantes, notamment le Samedi et le Dimanche matin, ce qui est essentiel pour l'animation de notre village le week-end. Monsieur le Maire expose avoir rencontré la gérante du bar restaurant « Manullamgac » pour évoquer ce sujet avec elle. Elle n'envisage pas d'ouverture le samedi après-midi et le dimanche matin. Il propose donc la location pour un montant de 300 euros HT par mois de l'ancien local de la fleuriste à la SNC GIRAUD jusqu'à la fin de l'année 2026, puis le loyer sera revu au montant de 415 euros HT par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition de location après un vote à l'unanimité (Votants : 17 (dont 2 pouvoirs) - Oui : 17-Non : 0- Abstention : 0)

- Nomination des délégués communaux au sein des commissions communautaires, Monsieur le Maire présente la liste des commissions communautaires et proposent aux conseillers municipaux de s'inscrire :

AGRICULTURE/FORET	Ludovic CARRET
	Gilles RAYNARD (suppléant)
ASSAINISSEMENT / RIVIERES	Hervé GREGOIRE
CULTURE	Isabelle LOTISSIER
ECONOMIE	Thierry LOISON
GESTION DES DECHETS	Gilles RAYNARD
PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE	Marielle SERAILLE
SOLIDARITES - SOCIAL	Yvette BRETONNIER
TOURISME ET LOISIRS	Sandrine BOINON
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Gilles RAYNARD
HABITAT/URBANISME - COPIL PLH	Hervé GREGOIRE
VOIRIE	Fabrice BONNET
MOBILITE	Gwendoline CHALON
SYRIPT - BREVENNE-TURDINE	Fabrice BONNET
SPL ESCAPA'D	Pierre VARLIETTE
	Marielle SERAILLE
	Cédric COQUARD
SPL MONTS DU LYONNAIS - PETITE ENFANCE	Sandrine BOINON

- **Recrutement d'un fonctionnaire stagiaire au sein des services techniques,**
Monsieur le Maire expose qu'il souhaite créer un poste de fonctionnaire stagiaire à temps complet pour la poursuite d'embauche de Monsieur Bertrand CHAVEROT en CDD depuis mai 2025. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la création d'un poste d'adjoint technique stagiaire aux services techniques.

- **Modification des statuts du SIEMLY,**
Monsieur le Maire présente la demande de validation de modification des statuts du SIEMLY (Syndicat mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier) portant sur les articles 1 (Composition et dénomination) et 6 (Comité Syndical).
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la délibération du Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, en date du 27 février 2026, approuve la modification des statuts du SIEMLY.

- **Nomination d'un référent communal auprès du SDMIS,**
Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du président du SDMIS et propose la nomination de Madame Stéphanie AUTER en tant que référente.
Il expose que la commission sécurité sera bientôt réunie pour la présentation et mise à jour du PCS.

- **Transfert des pouvoirs de police au président de la CCMDL,**
Monsieur le Maire expose que « conformément à l'article L. 5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les domaines définis par la loi (voirie, assainissement, gestion des déchets, aires d'accueil des gens du voyage et habitat), les pouvoirs de police spéciale liés à l'exercice des compétences transférées sont attribués de plein droit au président de l'établissement public de coopération intercommunale. Toutefois, ces dispositions prévoient la possibilité pour le maire de s'opposer à ce transfert automatique. Cette opposition doit être notifiée au président de l'EPCI dans un délai de six mois suivant son élection. » Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal s'oppose au transfert des pouvoirs de police spéciale suivants, au président de la CCMDL en matière de voirie, assainissement, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, déchets, habitat (PLH, OPAH, PIG) et décide que ces pouvoirs continueront d'être exercés par le Maire de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition après un vote à l'unanimité (Votants : 17 (dont 2 pouvoirs) - Oui : 17-Non : 0- Abstention : 0)

- Décisions modificatives (budget général, budget Place du Plâtre),

Monsieur le Maire présente les décisions modificatives suivants :

Décision modificative n°1 budget général :

1311/041	Invest.	D	18 722,80 €
1311/13	Invest.	D	-18 722,80 €
1313/041	Invest.	D	14 738,50 €
1313/13	Invest.	D	-14 738,50 €
1321/041	Invest.	R	18 722,80 €
1321/13	Invest.	R	-18 722,80 €
1323/041	Invest.	R	14 738,50 €
1323/13	Invest.	R	-14 738,50 €
21318/21	Invest.	D	20 000,00 €
21318/21	Invest.	D	-20 000,00 €

Décision modificative n°1 Bâtiment Place du Plâtre :

21321/21	Immeubles de rapport	Invest.	D	-329,66 €
281321/040	Immeubles de rapport	Invest.	R	329,66 €
61522/011	Entretien bâtiments	Fonc.	D	-2 000,00 €
6541/65	Créances admises en non-valeur	Fonc.	D	2 000,00 €

Le Conseil Municipal valide des décision modificatives.

- Travaux des commissions,

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Madame Marielle SERAILLE rend compte de la réunion, en présence d'Isabelle LOTISSIER, avec les jeunes de la Vogue 2026.

Suite à la première réunion de la commission Sport-jeunesse, la création d'un Conseil Municipal de Jeunes (CE2 à la sixième) est en cours de préparation.

La commission va aussi rencontrer les associations sportives et la MJC.

Après discussion en commission, il apparait très complexe d'organiser la fête des mères cette année : il n'est pas possible de trouver une animation musicale et la petite fréquentation des deux années précédentes a été prise en compte. De plus, il est difficile de mobiliser la population avec une manifestation en fin de matinée. Monsieur le Maire n'est pas forcément favorable à l'abondons de cette manifestation, qui est en plus, annoncée sur la lettre d'information pour le 31 mai.

Madame Sandrine BOINON rend compte des travaux de la commission communication avec une réorganisation des informations diffusées sur les réseaux, une mise à jour du site internet.

Pour la commission tourisme, un tour de la commune sera effectué et cet état des lieux sera complété par les informations de l'Office du tourisme mais également de la commission patrimoine du Comité d'Animation.

En l'absence de **Monsieur Thierry LOISON**, elle rend compte de l'avancée de l'enquête commerciale (245 questionnaires complétés actuellement).

Pour le marché, une réunion avec les forains sera organisée fin mai et l'animation du lundi de Pentecôte se prépare.

Madame Yvette BRETONNIER fait part de la rencontre entre les élus, l'ADMR et les résidents du Clos de la Galène au sujet des animations proposées. Le règlement d'utilisation de la salle communale sera élaboré avec l'animatrice et les résidents. Monsieur le Maire intervient pour présenter la convention avec l'ADMR pour un montant de 32.64 € de l'heure et pour 12 heures par semaine. Une participation sera demandée aux résidents à partir de septembre 2026 sur la base de 50 euros par couple et 30 euros pour une personne seule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la convention après un vote à l'unanimité (Votants : 17 (dont 2 pouvoirs) - Oui : 17-Non : 0- Abstention : 0).

Madame Yvette BRETONNIER annonce que l'apéritif de fin d'année élus-agents communaux sera organisé le jeudi 2 juillet 2026 à 19h00.

Monsieur Gilles RAYNARD fait un bref compte rendu de la première réunion de la commission « Bâtiments ».

Monsieur Ludovic CARRET expose que le bureau d'études REALITES est venu présenter le projet Saint Laurent Horizons 2025 en commission avec les modifications apportées depuis la dernière présentation du Conseil Municipal. Un planning de réunion de commission mais aussi de présentation à la population du projet sera prochainement réalisé. Un travail complémentaire a été demandé pour les abords du Clos de la Galène et la mise en accessibilité du bâtiment.

Monsieur le Maire annonce une formation PLU avec les élus le 26-05-2026 à 18h00 en Mairie.

Monsieur Fabrice BONNET étant absent, Monsieur Ludovic CARRET présente un devis dans le cadre du programme de voirie de la CCMDL pour la réalisation d'un revêtement bicouche sur le chemin de Montchourier (partie Bressieux).

• Questions diverses.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis à la validation du Conseil Municipal :

Intervention des brigades Natures pour 5 120.00 euros HT

Tondeuse autoportée (ALLM) pour 7 658.33 euros HT

Réalisation d'un revêtement bicouche sur le cheminement piétonnier entre le collège et le restaurant scolaire pour un montant de 2 100.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les devis présentés après un vote à l'unanimité (Votants : 17 (dont 2 pouvoirs) - Oui : 17-Non : 0- Abstention : 0).

Il présente également le projet de renouvellement de bail pour les locaux de l'Espace Juge Pascal loué par la Mutuel Petite Enfance « Le Gamin, La Gamine » : 1 200.16 euros par trimestre.

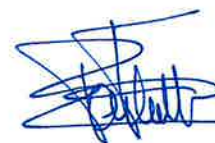
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la convention d'occupation des locaux après un vote à l'unanimité (Votants : 17 (dont 2 pouvoirs) - Oui : 17-Non : 0- Abstention : 0).

Il donne lecture d'un courrier des porteurs de projets du PADEL annonçant l'abandon du projet. Ce dernier sera annexé au présent PV et diffusé dans la lettre d'information.

Prochaines séances du conseil municipal : Jeudi 28 mai 2026 à 19h15 – Vendredi 5 juin à 19h15 (Elections sénatoriales 2026) - Jeudi 25 juin 2026 à 19h15 - Jeudi 23 juillet 2026 à 19h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.

Le Maire,



Pierre VARLIETTE